

- VU le code de l'éducation, notamment son article L 952-6-1 ;
- VU le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
- Vu le procès-verbal de délibération du conseil d'administration en formation restreinte (séance du 07/03/2018);

ARRETE

ARTICLE 1er. Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n°4053 en 5-6^e section est constitué comme suit :

Membres affectés à l'UTBM :

- Président : M Pierre LAMARD, Professeur des universités
- Mme Nathalie KROICHVILLI, Maître de conférences
- Mme Fabienne PICARD, Maître de conférences
- M Laurent HEYBERGER, Maître de conférences

Membres extérieurs :

- Vice-Présidente : Mme Caroline HUSSLER Professeur des universités (IAE Lyon)
- Mme Corinne TANGUY, Professeur des universités (Agrosup Dijon)
- M Jean-Pascal BASSINO, Professeur des universités (ENS Lyon)
- M Yorgos RIZOPOULOS, Professeur des universités (Paris 7)
- M Jean-Pierre MICAELLI, Maître de conférences (IAE Lyon)
- M Pascal JOLIVET, Maître de conférences (UTC)

ARTICLE 2. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sevenans, le 21 mars 2018

Le directeur,

par déléation,
le Directeur Général des Services

Ghislain MONTAVON

Philippe Zilliox